



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETOILE MATIERES PREMIERES

Part C-Code ISIN : (C) FR0013210887

OPCVM de droit français géré par ETOILE GESTION, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à ETOILE MATIERES PREMIERES, vous investissez dans des actions d'entreprises internationales liées à la thématique de l' « exploitation des ressources naturelles », et ce dans leurs devises de cotation.

L'objectif de gestion consiste à s'exposer aux marchés des actions internationales liées à la thématique de l' « exploitation de ressources naturelles » pour optimiser la performance du fonds sur une durée minimum de 5 ans.

A titre indicatif, l'indice composé pour 50% de l'indice MSCI WORLD ENERGY et pour 50% de l'indice MSCI WORLD MATERIALS (indices en euro, convertis du dollar USD, dividendes nets réinvestis), respectivement représentatifs des secteurs de l'énergie et des matériaux, peut être utilisé a posteriori pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre la gestion. L'attention du souscripteur est cependant attirée sur le fait que la performance du fonds peut s'en écarter significativement. Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs en combinant deux méthodes : une allocation sectorielle au sein de la thématique d'une part et l'analyse des valeurs (valorisation par rapport au secteur concerné, liquidité,...) d'autre part. La répartition entre les secteurs, sous-secteurs, industries et pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

L'investissement est effectué pour 75% minimum en actions. Celles-ci sont émises par des sociétés dont l'activité est liée à la thématique de l' « exploitation des ressources naturelles », et sont de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques.

Le portefeuille est en permanence exposé entre 90 % et 110% de l'actif net du fonds aux marchés actions, et pour le solde, aux marchés obligataires et monétaires. L'exposition aux pays émergents est inférieure ou égale à 30% de l'actif net.

L'exposition maximale au risque de change du FCP peut atteindre 100% de l'actif net.

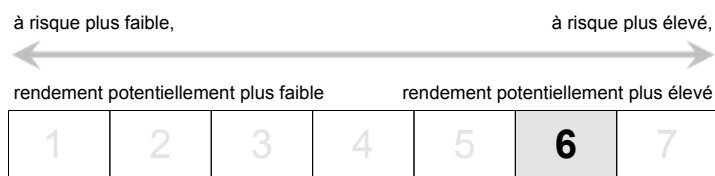
Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme à titre de couverture et/ou d'exposition et conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le résultat net du fonds et les plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne selon les modalités appliquées par le distributeur.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque des secteurs du marché actions sur lesquels il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	2,19 % de l'actif net moyen
-----------------------	-----------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
----------------------------------	-------

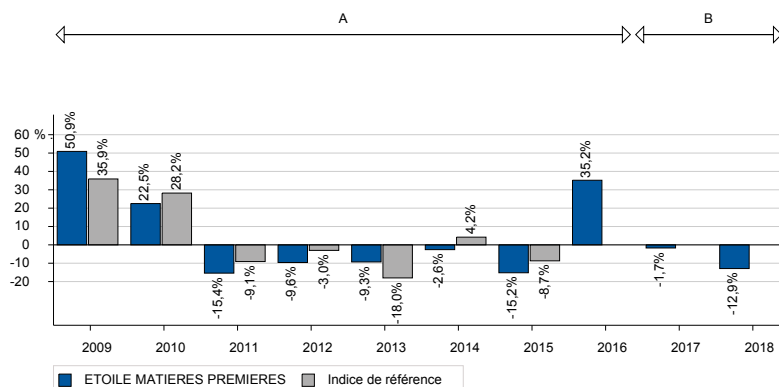
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 29 septembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Performances passées



A : Reprise de l'historique de performance de la SICAV, dont l'objectif était d'investir dans des valeurs internationales représentatives des marchés d'exploitation de l'or, de l'énergie, des ressources naturelles (avec 10% minimum d'investissement sur chacun de ces secteurs) et plus généralement des MP
 B : Le 6 décembre 2016, le FCP a adopté la stratégie d'investissement actuellement mise en oeuvre.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Par ailleurs, l'historique de performances présenté est celui de la SICAV "ETOILE MATIERES PREMIERES" créée le 12 janvier 1988 et absorbée le 6 décembre 2016 par le présent FCP et de son indice de référence.

Compte tenu de l'évolution de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement et du changement d'indice de référence effectués le 6 décembre 2016, ces performances ne sont plus en cohérence avec la gestion actuelle.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances de l'indicateur de référence sont calculées dividendes nets réinvestis.

Le fonds a été créé le 6 décembre 2016 et sa part C le 6 décembre 2016.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet <http://www.etoile-gestion.com>, et sur les sites internet des établissements commercialisateurs.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de ETOILE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S.

Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://www.etoile-gestion.com> et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ETOILE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 février 2019.